Rupture unilatÃ©rale du contrat d'eau et d'assainissement de Castres

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
July 2011

La Cour administrative d'appel condamne la Ville Ã verser 28 millions d'euros Ã Lyonnaise des Eaux

La Cour administrative d'appel de Bordeaux vient de reconnaÃ®tre le prÃ©judice subi par Lyonnaise des Eaux, filiale de Suez Environnement, suite au refus de la Ville de Castres de nÃ©gocier les contrats d'eau et d'assainissement conclus en 1991 pour une durÃ©e de 30 ans puis Ã sa dÃ©cision de rÃ©siliation unilatÃ©rale des contrats en 2004.

La juridiction administrative condamne la ville de Castres Ã verser 28 millions d'euros Ã Lyonnaise des Eaux. Ce montant constitue une indemnisation pour les sommes dÃ©pensÃ©es au profit de la ville de Castres qui n'ont pu Ãªtre amorties sur la durÃ©e du contrat.

Suez Environnement - 15-06-2011